

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



JACQUES LE NAY
SÉNATEUR DU MORBIHAN
Newsletter n°173 - 15/02/2023

Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan
Bonne lecture !

A suivre cette semaine:

- Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
 - Mercredi 15 février à 11h15 : Audition (à huis clos) de **M. Luc HALLADE, ambassadeur de France au Burkina Faso**
- Dans l'hémicycle
 - Mardi 14 février: Examen de la proposition de loi visant à améliorer l'encadrement des centres de santé
 - Mercredi 15 février: Examen de la proposition de loi visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation
 - Jeudi 16 février : Explications de vote puis vote sur la proposition de loi visant à ouvrir le tiers financement à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique



Sénat Hebdo



Retrouvez toute l'actualité du Sénat du 13 au 19 février en cliquant sur ce [lien](#).

Au Sénat

Groupe d'étude Forêt et filière bois

Lutter contre le risque incendie en valorisant ses acteurs et en travaillant sur les moyens dédiés



L'encouragement des soldats du feu passe par la participation des élus locaux et nationaux aux différentes cérémonies, comme les passations de commandements des **centres d'incendie et de secours**. Jacques LE NAY a participé vendredi 10 février dernier à celle de **Rochefort-en-terre**, entre le Capitaine Claude MAGNEN et le Lieutenant Aymar NICOLAS. Ce fut l'occasion

pour lui de les féliciter ainsi que l'ensemble des pompiers pour leur dévouement et de leur faire un point sur l'actualité législative qui les concerne.

Jacques LE NAY a ainsi pu évoquer les travaux en cours de la Commission spéciale mise en place pour examiner la **proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie**. Pour rappel, ce texte vise à mettre en œuvre les recommandations issues du rapport d'information du 3 août 2022, rédigé dans la foulée de la terrible actualité estivale et intitulé « Feux de forêt et de végétation : prévenir l'embrasement. »

Lors de sa réunion constitutive le mardi 7 février, **Jacques LE NAY a été désigné Secrétaire de la commission** ainsi mise en place et qui sera présidée par Jean BACCI, Sénateur du Var et co-auteur de la PPL avec Olivier RIETMANN, Sénateur de la Haute-Saône, Anne Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte d'Or et Pascal MARTIN, Sénateur de la Seine Maritime.

Participation au colloque « L'appel de la Forêt » : s'engager pour nos forêts communales



Jeudi 9 février, Jacques LE NAY a participé à ce colloque organisée au Sénat par sa

collègue de Groupe Union Centriste Vanina PAOLI-GAGIN, Sénatrice et Présidente des Communes forestières de l'Aube.

La participation du Président du Sénat Gérard LARCHER et du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire Marc FESNEAU révèle toute l'importance accordée à la préservation de cet actif aux nombreux défis.

Ce fut l'occasion de présenter un nouveau levier financier, **le mécénat « communes forestières » introduit par la dernière loi de finances** mais qui trouve son origine dans une proposition de loi initiée par Vanina PAOLI-GAGIN et cosignée par Jacques LE NAY. Concrètement, il s'agit de permettre aux entreprises et particuliers d'effectuer des dons défiscalisés, sur le modèle du mécénat, à des communes forestières engagées dans une gestion durable de leur forêt. Les incendies inédits connus, notamment dans le Morbihan cet été, rendent plus que jamais nécessaire l'implication des citoyens et entreprises qui le souhaitent, en leur permettant de contribuer à la préservation et la restauration de nos forêts.

Dans l'hémicycle

Une nouvelle loi pour mieux protéger les élus dans l'exercice de leurs fonctions

Soutien aux édiles victimes d'agression

La loi permettant aux assemblées d'élus et aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour

soutenir pleinement, au pénal, une personne investie d'un mandat électif public victime d'agression, a été publiée le 25 janvier dernier.

Initié par la Sénatrice Natalie DELATTRE, Sénatrice de la Gironde, et cosigné par Jacques LE NAY, ce texte vise à mieux protéger les élus en améliorant leur défense. Ce texte répond à l'origine à une demande du président de l'Association des maires de France (AMF), qui, devant la hausse des violences contre les élus (+50% en 2021) et pour donner plus de poids à la procédure, avait souhaité, en novembre 2021, **pouvoir se constituer partie civile en cas d'agression d'élus municipaux**.

Le dispositif est étendu aux cas de dégradation et de destruction de biens et d'atteinte à l'un des proches de l'élu. Il intègre aussi la possibilité de condamner l'exposition d'informations relatives à la vie privée des élus. A noter qu'actuellement, seules les associations départementales peuvent se porter partie civile en cas d'agression d'élu, pour les élus municipaux uniquement, et pour une liste d'infractions limitée (injures, outrages,

diffamation, menaces et coups et blessures).

Dans le Morbihan, où le taux de démission des élus municipaux est particulièrement élevé depuis le début du mandat, Jacques LE NAY espère que "*ce nouvel outil permettra aux élus d'être mieux soutenus lorsque justice doit leur être rendue*".

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Audition de S.E M. Hans-Dieter LUCAS, ambassadeur d'Allemagne en France



Mercredi 8 février, la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées accueillait S.E. M. Hans-Dieter LUCAS, ambassadeur d'Allemagne en France. Après son propos liminaire traitant notamment des conséquences de la guerre en Ukraine sur la politique de sécurité allemande, Jacques LE NAY l'a interrogé **sur la dépendance économique de l'Allemagne envers la**

Chine et sur les pistes étudiées pour sortir de cette dépendance.

L'ambassadeur a souligné que la Chine reste un partenaire économique important notamment face au changement climatique mais qu'elle est également un rival systémique et un pays concurrent. Selon lui, la Chine a changé et les politiques économiques de nos pays doivent donc s'adapter à ce changement ; il est alors important de dialoguer en franco-allemand pour voir comment façonner cette politique économique. Néanmoins, l'idée d'un découplage total par rapport à la Chine n'est pas réaliste et il faut donc insister sur **la diversification des relations commerciales avec des partenaires qui partagent nos valeurs et nos intérêts**. C'est d'ailleurs pour cela que le chancelier Olaf SCHOLZ s'est rendu dans plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine ces derniers mois et que la France, l'Allemagne et l'Union européenne réfléchissent ensemble à cette diversification.

Délégation aux entreprises

Visite de l'Institut National de la Propriété Industrielle

Dans le cadre du rapport sur la simplification des normes applicables aux entreprises, en particulier sur la question du guichet unique des entreprises, Jacques LE NAY s'est



rendu mercredi dernier à l'INPI France, situé à Courbevoie en Hauts-de-Seine avec la délégation aux entreprises.

L'actualité sur la mise en place au 1er janvier 2023 de ce nouvel outil a été expliquée aux membres de la délégation présents et mise en perspective par son directeur général, Pascal FAURE. Métier nouveau pour cette structure devenue le seul interlocuteur... c'est non moins de 56

formulaire CERFA qui ont été remplacés par le guichet unique ! "*Il reste à aller voir sur le terrain son appropriation par les premiers concernés, les chefs d'entreprises.*" a déclaré Jacques LE NAY à l'issue de la visite.



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: j.le-nay@senat.fr

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés